



ETATS FINANCIERS

Exercice 2020

26 avril 2021



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

MAIRIE DE JUSSY

INDEX

ANNEXE 1	MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF	page 2-3
ANNEXE 2	BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	page 4
ANNEXE 3	COMPTE DE RESULTATS	page 5
ANNEXE 4	COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL	page 6 à 9
ANNEXE 5	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	page 10
ANNEXE 6	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	page 11
ANNEXE 7	REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES	page 12
ANNEXE 8	PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES	page 13 à 14
ANNEXE 9	ETAT DU CAPITAL PROPRE	page 15
ANNEXE 10	TABLEAU DES PROVISIONS	page 16
ANNEXE 11	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	page 17
ANNEXE 12	TABLEAU DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	page 18
ANNEXE 13	TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	page 19
ANNEXE 14	CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS	page 20
ANNEXE 15	INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES	page 21 à 24
ANNEXE 16	RATIOS FINANCIERS	page 25 à 26
ANNEXE 17	CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES	page 27 à 28
ANNEXE 18	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	page 29 à 30

1. MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF

L'exercice comptable 2020 est atypique dans ce sens qu'il s'est déroulé sur fonds de crise sanitaire dû au COVID-19. En effet, à partir du mois de mars 2020, la vie a été rythmée en fonction des restrictions sanitaires édictées par les autorités cantonales. Dès la mi-mars, les écoles, les crèches, les commerces non essentiels et les restaurants ont fermé leur porte pour deux mois. Les entreprises privées et publiques ont été priées de faire travailler leurs employés à la maison en télétravail. Toutes ces mesures ont eu des répercussions sur notre environnement social, la vie villageoise au travers de ses sociétés locales s'est figée, durablement. Les activités communales ont été annulées et la fermeture de la mairie a privé une partie de ses habitants des services communaux et surtout du lien social qu'ils font subsister tout au long de l'année. Tous ces facteurs ont, bien entendu, influencé le déroulement des comptes 2020 qui ont bouclé sur un excédent de charges du compte de résultats.

Le total des charges de l'exercice 2020 s'est monté à CHF 5'854'635.43 contre des produits de CHF 5'530'512.22 résultant par une perte de **CHF 324'123.21**.

Par rapport au budget voté qui prévoyait un excédent des produits de CHF 107'320.00, il apparaît que le résultat est inférieur de CHF 431'443.21, en diminution de CHF 1'658'942.74 par rapport au résultat de l'exercice 2019.

Toutefois la perte de l'exercice n'est pas le résultat de dépenses non maîtrisées. L'annexe 3 présentant le résultat échelonné en fait la démonstration.

En effet, les charges d'exploitation 2020 se montent à CHF 4'991'390.88 contre un montant budgété de CHF 5'219'002 (-4%). Par rapport à l'exercice 2019, les charges d'exploitation ont diminué de 11%.

Parallèlement, les revenus, budgétés pour CHF 5'062'372.00, ont été atteints à hauteur de CHF 5'039'839.88. Au contraire de l'exercice 2019 qui avait enregistré une hausse surprise des recettes fiscales, les prévisions fiscales de l'année 2020 ont été assez précises, en légère baisse (-2%) par rapport à ce qui avait été annoncé par l'Etat.

Pour mémoire, la commune n'a pas de marge de manœuvre sur l'estimation des recettes fiscales qui sont établies par l'Etat.

Ainsi le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de CHF 48'449.00 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 156'630.00.

La perte de l'exercice 2020 trouve son origine dans la baisse du cours de l'action de la BCGe dont la commune détient 20'866 titres au patrimoine financier. Malgré l'atteinte d'un niveau record historique de CHF 204.00 par action, en février 2020, dès le début de la crise, le cours de l'action a complètement dévissé passant d'une valeur de CHF 194.50 au 31.12.2019 à CHF 159.00 au 31.12.2020 (-18.2%). L'incidence résulte en une moins-value de cours sur actions de CHF 740'743.00, valeur portée dans les charges financières de la commune.

Historique de l'évolution du cours de l'action de la Banque Cantonale de Genève.



Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'une perte de liquidité (pas de conséquence monétaire) mais d'un ajustement comptable de la valeur des actions figurant au patrimoine financier du bilan.

A noter que l'exercice 2020 n'enregistre aucune charge ni aucun produit extraordinaire puisque les amortissements complémentaires votés lors du conseil municipal du mois de novembre ne seront pas comptabilisés du fait de la perte constatée.

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN AU		31.12.19	31.12.20
1	ACTIF	24'650'916.63	25'997'147.51
10	PATRIMOINE FINANCIER	17'889'419.64	18'642'133.01
100	Disponibilités et placements à court terme	3'032'133.10	2'662'094.88
101	Créances	3'150'428.59	3'266'774.84
104	Actifs de régularisation	90'208.80	170'025.84
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	6'609.30	4'355.80
107	Placements financiers	4'058'437.00	3'317'694.00
108	Immobilisations corporelles PF	7'332'464.75	9'002'049.55
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	219'138.10	219'138.10
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'761'496.99	7'355'014.50
140	Immobilisations corporelles du PA	4'391'839.99	4'908'797.50
145	Participations, capital social	2'147'884.00	2'147'884.00
146	Subventions d'investissements	221'773.00	298'333.00
2	PASSIF	24'650'916.63	25'997'147.51
20	CAPITAUX DE TIERS	2'797'133.81	4'467'487.90
200	Engagements courants	305'641.36	273'671.79
201	Engagements financiers à court terme	39'315.05	56'093.55
204	Passifs de régularisation	539'098.30	238'206.46
205	Provisions à court terme	1'328'950.00	1'374'198.00
206	Engagements financiers à long terme	293'139.25	2'244'988.25
208	Provisions à long terme	36'000.00	25'340.00
209	Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	254'989.85	254'989.85
29	CAPITAL PROPRE	21'853'782.82	21'529'659.61
299	Excédent/découvert du bilan	21'853'782.82	21'529'659.61

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTE DE RESULTAT	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1'290'571.10	1'383'110.00	1'385'361.52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'616'057.08	2'079'719.00	1'983'866.69
33 Amortissements du patrimoine administratif	330'880.36	411'900.00	344'325.57
36 Charges de transfert	1'306'240.69	1'344'273.00	1'277'837.10
39 Imputations internes	450.00	0.00	0.00
Total des charges d'exploitation	5'544'199.23	5'219'002.00	4'991'390.88
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	6'774'234.20	4'737'019.00	4'642'720.34
42 Taxes	322'551.37	239'500.00	217'960.28
43 Revenus divers	41'123.65	22'000.00	29'487.44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	35'368.15	0.00	0.00
46 Revenus de transfert	107'347.71	63'853.00	149'671.82
49 Imputations internes	450.00	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	7'281'075.08	5'062'372.00	5'039'839.88
Résultat d'exploitation	1'736'875.85	-156'630.00	48'449.00
34 Charges financières	75'146.91	123'050.00	863'244.55
44 Revenus financiers	499'451.47	387'000.00	490'672.34
Résultat financier	424'304.56	263'950.00	-372'572.21
RESULTAT OPERATIONNEL	2'161'180.41	107'320.00	-324'123.21
38 Charges extraordinaires	715'900.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	-110'460.88	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-826'360.88	0.00	0.00
RESULTAT TOTAL	1'334'819.53	107'320.00	-324'123.21

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2020

Fonction et Titres	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Dépassement au 31.12.2020
0 ADMINISTRATION GENERALE				
TOTAL CHARGES	2 191 226.40	2 039 006.00	1 947 060.75	91'945.25
TOTAL REVENUS	122 656.49	72 100.00	79 911.64	-7'811.64
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF				
TOTAL CHARGES	158 698.95	258 930.00	236 937.05	21'992.95
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	127 312.20	200 600.00	195 415.30	5'184.70
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31 386.75	58 330.00	41 521.75	16'808.25
02 SERVICES GENERAUX				
TOTAL CHARGES	2 032 527.45	1 780 076.00	1 710 123.70	69'952.30
TOTAL REVENUS	122 656.49	72 100.00	79 911.64	-7'811.64
30 CHARGES DE PERSONNEL	1 119 228.75	1 141 500.00	1 156 062.97	-14'562.97
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	371 177.40	405 500.00	314 729.93	90'770.07
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	197 539.90	198 200.00	198 413.10	-213.10
34 CHARGES FINANCIÈRES	930.55	1 200.00	960.75	239.25
36 CHARGES DE TRANSFERT	33 650.85	33 676.00	39 956.95	-6'280.95
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	310 000.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	70 475.54	29 900.00	22 824.20	7'075.80
43 REVENUS DIVERS	21 344.95	22 000.00	29 487.44	-7'487.44
44 REVENUS FINANCIERS	30 386.00	20 200.00	27 600.00	-7'400.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	450.00	0.00	0.00	0.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE				
TOTAL CHARGES	385 318.81	324 005.00	302 205.52	21'799.48
TOTAL REVENUS	28 446.71	16 600.00	23 706.31	-7'106.31
11 SECURITE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	56 081.20	70 000.00	63 534.00	6'466.00
TOTAL REVENUS	4 770.00	5 000.00	3 060.00	1'940.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	56 081.20	70 000.00	63 534.00	6'466.00
42 TAXES	4 770.00	5 000.00	3 060.00	1'940.00
14 QUESTIONS JURIDIQUES				
TOTAL CHARGES	18 993.45	26 780.00	21 137.80	5'642.20
TOTAL REVENUS	2 520.00	2 500.00	2 170.00	330.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10.00	1 000.00	170.00	830.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	18 983.45	25 780.00	20 967.80	4'812.20
42 TAXES	2 520.00	2 500.00	2 170.00	330.00
15 SERVICE DU FEU				
TOTAL CHARGES	290 938.16	205 575.00	197 574.02	8'000.98
TOTAL REVENUS	13 175.04	6 000.00	14 278.24	-8'278.24
30 CHARGES DE PERSONNEL	44 030.15	41 010.00	33 883.25	7'126.75
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	180 556.01	96 389.00	94 513.72	1'875.28
36 CHARGES DE TRANSFERT	66 352.00	68 176.00	69 177.05	-1'001.05
46 REVENUS DE TRANSFERT	13 175.04	6 000.00	14 278.24	-8'278.24
16 DEFENSE				
TOTAL CHARGES	19 306.00	21 650.00	19 959.70	1'690.30
TOTAL REVENUS	7 981.67	3 100.00	4 198.07	-1'098.07
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	600.00	2 600.00	600.00	2'000.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	18 706.00	19 050.00	19 359.70	-309.70
46 REVENUS DE TRANSFERT	7 981.67	3 100.00	4 198.07	-1'098.07
2 FORMATION				
TOTAL CHARGES	946 864.83	665 500.00	567 110.69	98'389.31
TOTAL REVENUS	189 946.70	134 100.00	124 421.25	9'678.75
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE				
TOTAL CHARGES	946 864.83	665 500.00	567 110.69	98'389.31
TOTAL REVENUS	189 946.70	134 100.00	124 421.25	9'678.75
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	306 865.97	404 600.00	343 702.40	60'897.60
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	52 840.46	88 900.00	55 612.47	33'287.53
34 CHARGES FINANCIÈRES	3 084.40	9 500.00	7 434.82	2'065.18
36 CHARGES DE TRANSFERT	178 174.00	162 500.00	160 361.00	2'139.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	405 900.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	98 516.55	82 100.00	68 359.25	13'740.75
44 REVENUS FINANCIERS	39 600.00	36 000.00	39 600.00	-3'600.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	35 368.15	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	16 462.00	16 000.00	16 462.00	-462.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2020

Fonction et Titres	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Dépassement au 31.12.2020
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES				
TOTAL CHARGES	221 651.52	255 315.00	167 316.34	87'998.66
TOTAL REVENUS	25 057.00	1 517.00	2 734.00	-1'217.00
31 HERITAGE CULTUREL				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	871.04	-871.04
TOTAL REVENUS	3 317.30	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	871.04	-871.04
32 CULTURE, AUTRES				
TOTAL CHARGES	88 007.60	82 515.00	60 848.65	21'666.35
TOTAL REVENUS	3 317.30	617.00	562.00	55.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	54 598.45	36 000.00	8 027.20	27'972.80
36 CHARGES DE TRANSFERT	32 959.15	46 515.00	52 821.45	-6'306.45
39 IMPUTATIONS INTERNES	450.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	3 317.30	100.00	562.00	-462.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	517.00	0.00	517.00
34 SPORTS ET LOISIRS				
TOTAL CHARGES	122 643.92	161 800.00	94 596.65	67'203.35
TOTAL REVENUS	21 739.70	900.00	2 172.00	-1'272.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	96 549.29	112 800.00	78 950.50	33'849.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	26 094.63	49 000.00	15 646.15	33'353.85
42 TAXES	1 961.00	900.00	2 172.00	-1'272.00
43 REVENUS DIVERS	19 778.70	0.00	0.00	0.00
35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES				
TOTAL CHARGES	11 000.00	11 000.00	11 000.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	11 000.00	11 000.00	11 000.00	0.00
4 SANTE				
TOTAL CHARGES	404 345.03	0.00	45 135.56	-45'135.56
TOTAL REVENUS	83 565.00	0.00	15 435.00	-15'435.00
49 SANTE PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	45 135.56	-45'135.56
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	15 435.00	-15'435.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	23 470.33	0.00	31 535.56	-31'535.56
36 CHARGES DE TRANSFERT	297 643.90	0.00	13 600.00	-13'600.00
42 TAXES	83 565.00	0.00	15 435.00	-15'435.00
5 SECURITE SOCIALE				
TOTAL CHARGES	404 345.03	437 554.00	432 124.45	5'429.55
TOTAL REVENUS	83 565.00	80 000.00	87 661.20	-7'661.20
54 FAMILLE ET JEUNESSE				
TOTAL CHARGES	321 114.23	345 042.00	345 669.65	-627.65
TOTAL REVENUS	83 565.00	80 000.00	87 661.20	-7'661.20
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	23 470.33	14 000.00	17 799.78	-3'799.78
36 CHARGES DE TRANSFERT	297 643.90	331 042.00	327 869.87	3'172.13
42 TAXES	83 565.00	80 000.00	58 664.20	21'335.80
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	28 997.00	-28'997.00
55 CHOMAGE				
TOTAL CHARGES	4 140.00	2 500.00	2 392.00	108.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	4 140.00	2 500.00	2 392.00	108.00
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
TOTAL CHARGES	64 390.80	60 012.00	59 262.80	749.20
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 936.85	9 500.00	7 863.50	1'636.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	53 453.95	50 512.00	51 399.30	-887.30
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS				
TOTAL CHARGES	14 700.00	30 000.00	24 800.00	5'200.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	14 700.00	30 000.00	24 800.00	5'200.00
6 TRANSPORTS				
TOTAL CHARGES	745 048.79	554 500.00	432 495.95	122'004.05
TOTAL REVENUS	48 470.95	29 200.00	61 665.85	-32'465.85
61 CIRCULATION ROUTIERE				
TOTAL CHARGES	596 722.84	478 000.00	359 066.70	118'933.30
TOTAL REVENUS	11 256.55	5 000.00	30 393.85	-25'393.85
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	509 067.24	358 000.00	261 611.10	96'388.90
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	80 500.00	112 800.00	90 300.00	22'500.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	7 155.60	7 200.00	7 155.60	44.40
42 TAXES	11 256.55	5 000.00	6 983.85	-1'983.85
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	23 410.00	-23'410.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2020

Fonction et Titres	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Dépassement au 31.12.2020
62 TRANSPORTS PUBLICS				
TOTAL CHARGES	148 325.95	76 500.00	73 429.25	3'070.75
TOTAL REVENUS	37 214.40	24 200.00	31 272.00	-7'072.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	32 378.35	59 000.00	57 278.25	1'721.75
36 CHARGES DE TRANSFERT	115 947.60	17 500.00	16 151.00	1'349.00
42 TAXES	24 470.40	23 000.00	13 000.00	10'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	12 744.00	1 200.00	18 272.00	-17'072.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	451 447.04	524 750.00	389 072.58	135'677.42
TOTAL REVENUS	75 126.17	34 000.00	44 275.93	-10'275.93
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU				
TOTAL CHARGES	6 083.90	6 000.00	5 643.13	356.87
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6 083.90	6 000.00	5 643.13	356.87
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES				
TOTAL CHARGES	73 044.25	82 000.00	51 754.83	30'245.17
TOTAL REVENUS	55 668.20	22 000.00	25 000.10	-3'000.10
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	73 044.25	70 000.00	51 754.83	18'245.17
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	80 500.00	12 000.00	0.00	12'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	55 668.20	22 000.00	25 000.10	-3'000.10
73 GESTION DES DECHETS				
TOTAL CHARGES	299 727.49	325 250.00	299 250.61	25'999.39
TOTAL REVENUS	11 352.32	10 000.00	11 808.03	-1'808.03
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	299 206.19	324 500.00	295 287.09	29'212.91
36 CHARGES DE TRANSFERT	521.30	750.00	3 963.52	-3'213.52
42 TAXES	11 352.32	10 000.00	10 153.03	-153.03
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	1 655.00	-1'655.00
75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
TOTAL CHARGES	3 624.00	15 000.00	2 950.00	12'050.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 624.00	15 000.00	2 950.00	12'050.00
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT				
TOTAL CHARGES	1 316.80	3 000.00	4 600.00	-1'600.00
TOTAL REVENUS	1 316.80	1 000.00	3 500.00	-2'500.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	1 316.80	3 000.00	4 600.00	-1'600.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	1 316.80	1 000.00	3 500.00	-2'500.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES				
TOTAL CHARGES	22 735.15	18 500.00	7 956.15	10'543.85
TOTAL REVENUS	6 788.85	1 000.00	3 967.80	-2'967.80
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	22 735.15	18 500.00	7 956.15	10'543.85
42 TAXES	6 788.85	1 000.00	3 967.80	-2'967.80
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	44 915.45	75 000.00	16 917.86	58'082.14
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	44 915.45	75 000.00	16 917.86	58'082.14
8 ECONOMIE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	12 662.20	13 000.00	7 619.40	5'380.60
TOTAL REVENUS	115 480.07	70 000.00	126 096.39	-56'096.39
86 BANQUES ET ASSURANCES				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	17 258.40	0.00	19 035.00	-19'035.00
44 REVENUS FINANCIERS	17 258.40	0.00	19 035.00	-19'035.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE				
TOTAL CHARGES	12 662.20	13 000.00	7 619.40	5'380.60
TOTAL REVENUS	98 221.67	70 000.00	107 061.39	-37'061.39
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12 662.20	13 000.00	7 619.40	5'380.60
42 TAXES	0.00	0.00	7 084.00	-7'084.00
44 REVENUS FINANCIERS	98 221.67	70 000.00	99 977.39	-29'977.39
9 FINANCES ET IMPÔTS				
TOTAL CHARGES	976 681.52	528 422.00	1 564 494.19	-1'036'072.19
TOTAL REVENUS	6 981 316.58	5 011 855.00	4 964 604.65	47'250.35
91 IMPOTS				
TOTAL CHARGES	720 752.85	191 000.00	465 277.45	-274'277.45
TOTAL REVENUS	6 667 331.18	4 751 055.00	4 660 144.70	90'910.30
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	536 189.30	0.00	336 563.45	-336'563.45
36 CHARGES DE TRANSFERT	184 563.55	191 000.00	128 714.00	62'286.00
40 REVENUS FISCAUX	6 774 234.20	4 737 019.00	4 642 720.34	94'298.66
42 TAXES	3 557.86	0.00	3 524.95	-3'524.95
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	14 036.00	13 899.41	136.59
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	110 460.88-	0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2020

Fonction et Titres	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Dépassement au 31.12.2020
92 CONVENTIONS FISCALES				
TOTAL CHARGES	38 075.71	34 517.00	53 812.71	-19'295.71
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	38 075.71	34 517.00	53 812.71	-19'295.71
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES				
TOTAL CHARGES	146 721.00	190 555.00	190 555.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	146 721.00	190 555.00	190 555.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTURE ET DE LA DETTE				
TOTAL CHARGES	71 131.96	112 350.00	854 849.03	-742'499.03
TOTAL REVENUS	313 985.40	260 800.00	304 459.95	-43'659.95
34 CHARGES FINANCIÈRES	71 131.96	112 350.00	854 849.03	-742'499.03
44 REVENUS FINANCIERS	313 985.40	260 800.00	304 459.95	-43'659.95
TOTAL GENERAL				
TOTAL CHARGES	6 335 246.14	5 342 052.00	5 854 635.43	-512'583.43
TOTAL REVENUS	7 670 065.67	5 449 372.00	5 530 512.22	-81'140.22
EXCEDENT(-) / PERTE	-1'334'819.53	-107'320.00	324'123.21	-431'443.21

5. INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020

Comptes	Désignation	Comptes au 31.12.2019	Budget 2020	Comptes au 31.12.2020
F02	SERVICES GENERAUX			
	Total des dépenses	232 552.70	84 200.00	102 507.90
	Total des recettes	0.00	0.00	20 194.90
50	Immobilisations corporelles	158 452.70	0.00	18 307.90
56	Subventions d'investissements propres	74 100.00	84 200.00	84 200.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	20 194.90
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	Total des dépenses	0.00	370 000.00	72 646.05
	Total des recettes	0.00	0.00	18 200.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	370 000.00	72 646.05
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	18 200.00
F54	Famille et jeunesse			
	Total des dépenses	0.00	500 000.00	0.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
54	Prêts	0.00	500 000.00	0.00
F61	CIRCULATION ROUTIERE			
	Total des dépenses	1 656 573.90	128 000.00	808 724.03
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	1 656 573.90	128 000.00	808 724.03
F72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	Total des dépenses	0.00	697 500.00	0.00
	Total des recettes	0.00	231 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	697 500.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	231 000.00	0.00
	Total des dépenses	1 889 126.60	1 779 700.00	983 877.98
	Total des recettes	0.00	231 000.00	38 394.90
	Investissements nets	1 889 126.60	1 548 700.00	945 483.08

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Au 31.12.2020
Résultat total des comptes de résultats	-324'123.21
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	351'965.57
- Augmentation / + diminution des créances	-116'346.25
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	2'253.50
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-79'817.04
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	740'743.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	-31'969.57
+ Augmentation / - diminution des provisions	34'588.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-300'891.84
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]	276'402.16
+ Subventions acquises	38'394.90
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	38'394.90
- Immobilisations corporelles	- 983 877.98
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-983'877.98
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	-945'483.08
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (It)	-4'053'251.91
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (It)	2'383'667.11
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-1'669'584.80
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLAC	-2'615'067.88
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	16'778.50
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	1'951'849.00
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT [FTF]	1'968'627.50
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME [FTO]+[FTI+P]+[FTF]	-370'038.22
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2020	3'032'133.10
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2020	2'662'094.88
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	-370'038.22

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Jussy reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. L'exercice 2018 avait donné lieu à la réévaluation du patrimoine financier pour un montant de CHF 1'720'252.20. La prochaine réévaluation sera effectuée en 2023.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100 000.--, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100 000.-- doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 100'000.--. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à 2019), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 31.12.2019	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2020
299	Excédent / découvert de bilan	21'853'782.82	6'514'390.20	6'838'513.41	21'529'659.61
2990	Résultat annuel	-	6'514'390.20	6'838'513.41	-324'123.21
2999	Résultats cumulés des années précédentes	21'853'782.82	-	-	21'853'782.82
29	Total	21'853'782.82	6'514'390.20	6'838'513.41	21'529'659.61

L'excédent de dépenses ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 324'123.21.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

Compte CG	Provisions pour	Solde au 31.12.2019	Constitution / Augmentations	Utilisations	Dissolutions	Solde au 31.12.2020	Réf.
0220.00.20500.00	Soldes vacances	15'368	-	-	7'170	8'198	1
2180.00.20590.00	Recapitalisation CPEG	114'582	-	114'582	-	-	4
9100.00.20590.01	Estimation fiscale	1'107'000	162'000	-	-	1'269'000	2
9100.00.20590.02	Frais de perception dus sur reliquat	92'000	5'000	-	-	97'000	3
9100.00.20890.00	Correction IS 2017 et 2018	36'000	-	-	10'660	25'340	5
Total des provisions		1'364'950	167'000	114'582	17'830	1'399'538	

1. Provision pour soldes vacances :

But : provisionner le risque financier inhérent à un éventuel règlement du solde des vacances des collaborateurs qui quitteraient la commune.

Au 31.12.2019, il existait un solde de vacances de 45.25 jours. A la fin de l'année 2020, le solde est passé à 18.25 jours, entraînant une diminution de la provision. Pour rappel, cette dernière est calculée en multipliant le salaire horaire des collaborateurs par le solde des vacances à la fin de la période. Il est également ajouté un montant correspondant aux charges sociales supportées par l'employeur.

2. Provision pour estimation fiscale :

But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre très réduit de contribuables qui représentent la moitié de la fiscalité. A cet effet, la provision de 12% sur la production encore estimée des personnes physique - PP- pour CHF 10'537'383.57 (+15% par rapport à 2019) et des personnes morales -PM- pour CHF 38'275.71 (-40%) a été ajustée au 31.12.2020, soit une provision totale de CHF 1'269'000.-- Il en résulte donc une augmentation de la provision pour un montant de CHF 162'000.-- en charge de l'exercice 2020. Pour mémoire le taux de 12% correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève.

3. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal :

But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM,

Cette provision est calculée sur le reliquat fiscal restant en fin d'année qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement. Le montant dû à l'Etat équivaut à 3% du reliquat fiscal net. Le reliquat net au 31.12.2020 se monte à CHF 3'225'597.63 contre CHF 3'050'700.43.-- à fin 2019. En conséquence, l'augmentation du reliquat net de CHF 174'897.20.-- traduit la légère augmentation de la provision pour les frais de perception pour CHF 5'000.--. Ainsi la provision au 31.12.2020 se monte à CHF 97'000.--.

4. Provision pour recapitalisation de la CPEG du GIAP :

But : les communes sont mises à contribution pour la recapitalisation de la CPEG, caisse de prévoyance de l'Etat de Genève.

Déterminée sur la base des comptes 2019 audités de la CPEG, cette participation atteint un montant total de 34'871'873 francs, inférieur de 162'144 francs par rapport à la provision globale inscrite dans les comptes communaux à la suite de la communication précitée. Pour mémoire, le calcul de la répartition, entre les communes, de cette charge sur la base des cotisations communales des années 2014 à 2019 a été adopté par le Conseil intercommunal du Groupement le 27 février 2019. , la provision à la charge de la commune de Jussy se montait à la fin de l'exercice 2019 à CHF 114'582.--. Le règlement de cette participation a été sollicité à la fin du mois de novembre.

5. Provision pour les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018 :

But : suite à la modification de la méthode comptable, une provision est nécessaire pour comptabiliser les corrections de l'IS antérieures à 2019

Dès 2019, l'impôt à la source est établi pour la première fois sur la base de la production estimée; méthode qui est similaire à celle appliquée pour les autres impôts. Pour les montants antérieurs à 2019 soit les corrections sur les années fiscales 2017 et 2018, les communes ont demandé à ce que les corrections antérieures à 2019 soient comptabilisées en éléments extraordinaires. Le montant des corrections est donné par l'Etat.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	Fondation communale pour le logement	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Fondation de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région	Mise à disposition de logements dans la commune	Electricité, gaz, eau, énergie thermique	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 mios de francs	23 mios	100 millions de francs	137'000 F
dont détenu par la commune	0.36% soit 25'942 sur 7'200'000 actions	100%	0%	0%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 3'008'575	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500
Valeur comptable de la participation	CHF 3'906'358	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500
Principaux autres détenteurs	Etat de Genève et les communes genevoises	---	Etat de Genève et les communes genevoises	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon	La Fondation ne détient aucune participation, ses investissements sont uniquement de nature immobilière.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Refacturation licences informatiques Refacturation de travaux réalisés pour le compte de la Fondation Facturation honoraires du responsable technique	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques du marché de l'immobilier	Risques du marché de l'énergie	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	MCH2	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 96.8 millions de francs (2019)	+ CHF 60'1835 (2019)	- CHF 214.3 millions de francs (2019)	- CHF 21'180 (1.7.19-30.6.20)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	24'919 millions de francs (2019) dont 1'667 millions de francs de capitaux propres	CHF 55.5mios (2019)	CHF 4'026 millions de francs (2019) dont CHF 1'707 millions de francs de capitaux propres.	CHF 1'870'561(06.2020) dont CHF 1'495'166 de capitaux propres

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	Groupement intercommunal de Protection Civile des Voirons (ORPC Voirons)
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Organisation régionale de protection civile
Total du capital	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes de Chêne-Bourg, Puplinge, Presinge et Thônex
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Contribution annuelle aux coûts de fonctionnement
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	- CHF 129 828 (2019) sur un total de charges de CHF 4 017 291	- CHF 4'181'806 (2019) sur un total de charges de CHF 80'675'218	- CHF 34'091 (2019) sur un total de charges de CHF 7'955'704	-CHF 99'100 (2019) sur un total de charges de CHF 1'074'305	CHF 0 les surplus/mancos de contributions versées sont restitués/versés
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 5'792'128 (2019) dont CHF 1'280'573 de capital propre	CHF 43'557'462 (2018) dont CHF 10'825'602 de capital propre	CHF 1'131'111 (2019) dont CHF 990'781 de capital propre	CHF 3'996'917 (2020) dont CHF 3'980'794 de capital propre	+ CHF 44'168 (2019)

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	1) Cautionn. Fondation pour le logement
Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation de la commune de Jussy pour le logement
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Jussy
Typologie du rapport juridique	Cautionnement
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Refacturation travaux réalisé pour le compte de la Fondation CHF 55'450 Facturation honoraires responsable technique CHF 2'950 Refacturation licences informatiques CHF 911
Prestations couvertes par la garantie	Emprunt sur l'immeuble Village n°6.
Montant de la garantie au 31.12.2020	CHF 2'955'000.00
Date du vote du CM approuvant la garantie	15.03.10
Risque (situation actuelle, taux couverture, ..)	Capitaux propres au 31.12.2020 de plus de 24 millions. Résultats annuels moyen supérieurs à CHF 600'000.- sur les 3 dernières années. Risque estimé : très faible.

1) Cautionnement Fondation pour le logement :

Dans le cadre du renouvellement par la Fondation d'un emprunt de CHF 3 millions échu en 2008, la Commune a accordé, par délibération du 1er septembre 2008, un cautionnement à la Banque Raiffeisen de CHF 3'300'000.-. Durant l'exercice 2009, un cautionnement de CHF 1'292'500.- à la Banque Raiffeisen a été accordé par la Commune par délibération du 8 juin 2009 et avalisé par le Conseil d'Etat selon l'arrêté du 22 juillet 2009. Durant l'exercice 2011, un nouveau cautionnement de CHF 12'000'000.- à la Banque Cantonale de Genève a été accordé par la Commune par délibération du 27 juin 2011 et avalisé par le Conseil d'Etat selon l'arrêté du 5 septembre 2011. Compte tenu des amortissements effectués dans le temps par la Fondation, ce cautionnement exigé a été réduit de CHF 300'000.-. Compte tenu de ce qui précède, le cautionnement se montait au 31.12.2015 à CHF 17'832'500.-. Suite à la création de nouvelles cédules hypothécaires, le cautionnement en faveur de la Fondation ne se monte plus qu'à CHF 2'955'000.-.

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURES

Au 31.12.2020, il n'existe aucun crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans et non encore clôturés.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil exécutif avec la collaboration du Secrétaire général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Le plan financier quadriennal permet d'anticiper les éventuelles lacunes de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

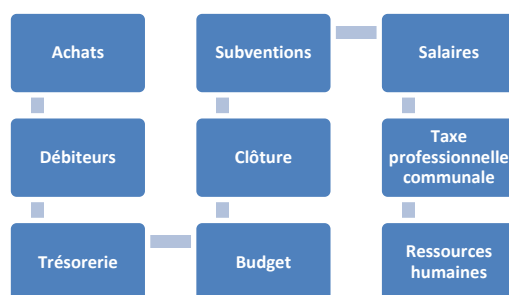
Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont inexistantes.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne introduit par la commune en 2018 a été complètement révisé en 2020 par un prestataire externe. Les neuf processus suivants ont été mis en place :



Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

La révision du SCI s'est déroulée en 4 étapes :

1. Mise à jour de la législation communale (règlements, directives, etc.) et de la documentation SCI (modèles, procédures, directives, etc.) en fonction de l'évolution normative depuis 2013 (nouvelle Constitution, nouvelle LGAF, nouvelle LAC). Création d'une table documentaire récapitulative avec références au SIL et au site web communal, et identification de « référents SCI » par domaine.
2. Revue des 8 processus-clés issus du SCI 2013 et des documents liés, adaptation aux besoins de la commune y compris éventuelles modifications de la réglementation, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
3. Revue des 4 matrices de contrôle RH (y compris procédures ou modèles liés) issues de la mise à jour 2017, adaptation aux besoins de la commune, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
4. Identification des principaux contrôles (hors processus-clés SCI ci-avant) requis par la législation communale et établissement des fiches de contrôles « généraux » y relatifs. Création d'une table récapitulative des contrôles « généraux » et attribution aux référents SCI concernés.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

D. CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS – IMPACTS SUR LES COMPTES 2020

i. Historique

En février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur tout le territoire. Au vu de l'accélération de la propagation du virus, le Conseil fédéral a déclaré en mars la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture de tous les magasins à l'exception des points de vente de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, etc.). Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Ce virus a eu des répercussions sanitaires dramatiques pour la population (décès, maladies graves, saturation des hôpitaux). Il a également des conséquences sur l'économie. Pour atténuer celles-ci, des mesures ont été prises par les collectivités publiques afin d'éviter notamment les licenciements et de sauvegarder les emplois. Différentes mesures d'aides sociales ont également été mises en place.

Ces événements ont eu une incidence significative sur les comptes annuels 2020 de la commune. L'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 est difficilement mesurable. Toutefois, une estimation a été établie de la manière suivante.

ii. Impacts sur les comptes 2020 – Estimation

Ces événements ont eu une incidence sur les comptes annuels 2020 de la commune. L'évaluation de l'impact de cette crise sanitaire dans les comptes 2020 est difficilement mesurable. Toutefois, une estimation a été établie de la manière suivante.

ADMINISTRATION GENERALE (F0)			
31130	Acquisition matériel IT	Achat matériel IT pour le télétravail	CHF 3'390.67
31440	Entretien bâtiments	Renforcement wifi salle des fêtes afin de pouvoir y tenir le conseil municipal tout en respectant les gestes barrières en particulier la distanciation sociale	CHF 4'115.55
FORMATION (F2)			
31010	Fournitures	Distributeurs essuie- mains à papier (obligation sanitaire dans les établissements scolaires), gants de protection, désinfectants, recharges papier	CHF 3'017.65
31300	Prestations services tiers	Solidarité avec les partenaires de la commune : règlement des animations des promotions malgré l'annulation des cérémonies	CHF 7'137.50
SANTE (F4)			
31010	Fournitures	Achat masques, gel et désinfectant	CHF 31'535.56
36360	Subventions sociales	Subventions spéciale COVID comme aide octroyées aux sociétés locales	CHF 15'100.00

FAMILLE JEUNESSE (F54)			
42310	Ecolage jardin d'enfants	Remboursement aux parents pour la fermeture du jardin d'enfants (confinement)	CHF 20'380.00
ADMINISTRATION DE LA FORTUNE (F96)			
44300	Loyers	Abandon de loyers pour fermeture du restaurant communal	CHF 26'000.00
		TOTAL CHARGES	CHF 110'676.93

Parmi les impacts importants en lien avec la crise sanitaire, au moment de l'annonce du premier confinement, au mois de mars 2020, les marchés financiers ont subi un décrochage conséquent. Le titre de la BCGe a dévissé. Ainsi le cours de l'actions BCGe est passé de CHF 194.50 au 31.12.2019 à CHF 159.— au 31.12.2020, occasionnant une perte comptable de CHF 740'743.--. Il ne s'agit pas d'une perte de liquidité mais d'un ajustement comptable de la valeur des actions figurant au patrimoine financier du bilan.

iii. Conclusion

En conclusion, l'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2020 est estimé à environ **CHF 110'676.93**. Ce chiffre ne tient toutefois pas compte de l'impact sur la fiscalité communale.

En effet, la taxe professionnelle communale a été exonérée par les autorités communales lors du Conseil municipal du 28 mai 2020 afin de soutenir les entreprises locales. Le montant de la recette TPC au budget 2020 se montait à CHF 20'000.-- .

De plus l'Exécutif a renoncé à percevoir la taxe déchets supportées par les entreprises dont le montant au budget se chiffrait à CHF 5'000.--.

Il convient également de mentionner que la crise sanitaire a également été source d'économies réalisées. En effet, de nombreuses activités communales n'ont pu avoir lieu (par exemple les promotions scolaires, la fête du 1^{er} août). Les bâtiments scolaires et administratifs ont été moins utilisés, du fait soit de leur fermeture soit du télétravail mis en place, occasionnant des économies d'entretien et d'énergie.

16. RATIOS FINANCIERS

Taux endettement net						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	-306.27%	-227.79%	-305.31%			-266.55%
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Objectif	Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.					
Baromètre	< 100%		100%-150%	> 150%		
Remarque	Le ratio est très bon compte tenu du fait que la commune a un solide patrimoine financier. Les capitaux de tiers ne représentent que 17% du total du bilan et 24% du patrimoine financier. Il y a donc une excellente couverture du patrimoine. Toutefois ce ratio n'est pas le plus intéressant pour mesurer le niveau d'endettement communal.					

Degré d'autofinancement						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	499.42%	126.46%	2.72%			64.59%
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en % de l'investissement net.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle. Le rouge symbolise une conjoncture de crise, le vert la haute conjoncture.					
Baromètre	50%-80%		80%-100%	> 100%		
Remarque	Le % d'autofinancement a fortement chuté du fait de la perte réalisée en 2020 ayant pour incidence de diminuer la capacité d'autofinancer de nouveaux investissements. Il faut considérer ce ratio avec prudence car il ne prend pas en compte les investissements du PF. Si l'on considère les investissements du PF en 2020 de CHF 1'669'585.15, le ratio se situe plutôt à 1.03%.					

Part des charges d'intérêts nets						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	-0.01%	0.03%	-0.01%			0.01%
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.					
Baromètre	0%-4%		4%-9%	> 9%		
Remarque	Bien que l'endettement ait augmenté en 2020 passant de CHF 293'139.25 au 01.01.2020 à CHF 2'261'281.80 au 31.12.2020, les taux d'intérêts contractés étant très faible, la charge d'intérêt n'impacte que très peu les comptes. De plus en 2020, sur un emprunt à court terme, la commune a pu bénéficier d'un taux négatif.					

Dette brute par rapport aux revenus						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	8.56%	8.32%	46.56%			27.44%
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.					
Baromètre	< 50%	50%-100%	100%-150%	150%-200%	> 200%	
Remarque	L'endettement communal a augmenté en 2020 expliquant l'évolution de ce ratio qui reste encore dans les limites raisonnables. La commune peut encore s'endetter à hauteur de CHF 3.5 millions avant que le ratio ne bascule dans une situation moyenne (jaune).					

16. RATIOS FINANCIERS

Proportion des investissements						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	10.99%	28.47%	18.14%			19.20%
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Objectif	La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	20%-30%	> 30%		
Remarque	Un ratio dans le rouge ne signifie pas une situation critique mais un effort d'investissement très élevé, au contraire le vert, un effort d'investissement de faible à moyen. Ce ratio est à mettre en regard avec le niveau des liquidités et celui des emprunts.					

Part du service de la dette						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	3.47%	4.41%	6.36%			5.38%
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Dans quelle mesure les services des intérêts et ses amortissements (=service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.					
Baromètre	< 5%	5%-15%	> 15%			
Remarque	La marge de manoeuvre budgétaire s'est amenuisée avec un retour à la normale des revenus suite à deux années marquées par des performances exceptionnelles. En dessous de 15% la charge est jugée comme acceptable.					

Dette nette en francs par habitant						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	-11'441.00	-12'181.02	-11'440.39			-11'687.47
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Objectif	Démontrer le poids de la dette publique par habitant. Ce ratio n'a qu'une valeur informative limitée car l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants plutôt que leur nombre.					
Baromètre	< 0	0-1'000	1'000-2'500	2'500-5'000	> 5'000	
Remarque	Un résultat négatif signifie que le patrimoine financier est supérieur aux capitaux de tiers. Il traduit donc une valeur de patrimoine net par habitant et non une part de dette par habitant.					

Taux d'autofinancement						
	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Résultat	33.21%	30.66%	0.50%			16%
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	> 20%			
Remarque	Le taux d'autofinancement s'est fortement dégradé en conséquence de la perte réalisée. Les bons ratios de 2018 et 2019 l'ont été en conséquence de revenus exceptionnels.					

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F 2N		Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Dépassement	Explications
F02 SERVICES GENERAUX					
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'141'500.00	1'156'062.97	-14'562.97	<i>Primes non prévues (départ à la retraite - CHF 6'926, performance -CHF 5'000, vacances payées CHF 1'947, surcoût poste patrouilleuse scolaire CHF 537.</i>
33	AMORTISSEMENTS	198'200.00	198'413.10	-213.10	<i>Différence de calcul entre l'amortissement budgété et l'amortissement calculé par le BIM.</i>
36	CHARGES DE TRANSFERT	33'676.00	39'956.95	-6'280.95	<i>Cotisations ACG (CHF 5'575) et CIDEDEC (CHF 608) manquantes au budget.</i>
F15 SERVICE DU FEU					
36	CHARGES DE TRANSFERT	68'176.00	69'177.05	-1'001.05	<i>Refacturation des charges CI Seymaz.</i>
F16 DEFENSE					
36	CHARGES DE TRANSFERT	19'050.00	19'359.70	-309.70	<i>Formation des astreints non prévue au budget.</i>
F31 HERITAGE CULTUREL					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	871.04	-871.04	<i>Réparation cadran du temple non prévu au budget.</i>
F32 CULTURE, AUTRES					
36	CHARGES DE TRANSFERT	46'515.00	52'821.45	-6'306.45	<i>Subvention pour le financement d'un film d'un jeune réalisateur du village (CHF 7'000), dépassement des subventions culturelles (CHF 615), financement du bibliobus moins élevée que prévu (-CHF 1'095).</i>
F49 SANTE PUBLIQUE					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	31'535.56	-31'535.56	<i>Achats en lien avec le COVID-19 (masques, gel, désinfectants).</i>
36	CHARGES DE TRANSFERT	-	13'600.00	-13'600.00	<i>Subvention d'aide spécial COVID-19 pour les sociétés locales.</i>

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F 2N	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020	Dépassement	Explications
F54 FAMILLE ET JEUNESSE				
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	14'000.00	17'799.78	-3'799.78	<i>Coûts liés à la réorganisation de la direction du jardin d'enfants, installation wifi moins diverses économies réalisées sur les postes courants de fonctionnement du jardin d'enfants, conséquences de sa fermeture pendant 2 mois.</i>
F57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
36 CHARGES DE TRANSFERT	50'512.00	51'399.30	-887.30	<i>Aide sociale déployée pour une habitante suite à un sinistre, prise en charge des frais d'obsèques d'un habitant aux conditions modestes. Dépenses occasionnant un dépassement de CHF 1'856 moins diverses économies réalisées sur différents postes.</i>
F73 GESTION DES DECHETS				
36 CHARGES DE TRANSFERT	750.00	3'963.52	-3'213.52	<i>Surcoût de la fonction en lien avec l'introduction du projet Mobiltri qui s'est concrétisé à la fin de l'année 2020. En partie contrebalancé par une subvention du canton en produit.</i>
F76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	<			
36 CHARGES DE TRANSFERT	3'000.00	4'600.00	-1'600.00	<i>Dépassement du budget des subventions pour vélo électrique, cargo et borne recharge. Ces dépenses sont contrebalancées par un montant identique en produit.</i>
F91 IMPÔTS				
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	336'563.45	-336'563.45	<i>Augmentation des provisions fiscales en raison de l'augmentation du reliquat fiscal sur centimes additionnels (CHF 236'000), ajustement irrécouvrables PP et PM (CHF 100'563).</i>
F92 CONVENTIONS FISCALES				
36 CHARGES DE TRANSFERT	34'517.00	53'812.71	-19'295.71	<i>Augmentation de la compensation financière versée aux communes frontalières françaises.</i>
F96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE				
34 CHARGES FINANCIÈRES	112'350.00	854'849.03	-742'499.03	<i>Perte de cours sur les actions BCGe.</i>
TOTAL DES DEPASSEMENTS	1'722'246.00	2'904'785.61	-1'182'539.61	

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020
au Conseil municipal de la

Commune de Jussy

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Commune de Jussy**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

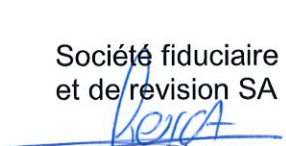
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71 al 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels tel que défini par le Conseil administratif. Certains éléments du système de contrôle interne sont en cours de formalisation et seront finalisés et approuvés par le Conseil administratif. Nous avons ainsi constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels pour les éléments déjà documentés.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 26 avril 2021

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA


Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Andrew Helaconde
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe